

PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE

Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales

Le préfet de la région Aquitaine,  
Préfet du département de la Gironde,  
Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

portant inscription de la Mairie de VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT (DORDOGNE)  
sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2,  
modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943  
et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et N° 61.428 du 18  
avril 1961 ;

VU le décret N° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires  
de la République de région ;

VU le décret N° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les  
monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des  
monuments historiques ;

VU la loi N° 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de  
travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans le secteur  
sauvegardé ;

VU le décret N° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine  
et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

LA commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.) de la région Aquitaine  
entendue en sa séance du 14 mars 2002 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

**CONSIDERANT** que la mairie à VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT (DORDOGNE),  
ancienne maison bourgeoise située au centre de la bastide de Villefranche-de-  
lonchat, qui a conservé intacts sa distribution et ses décors intérieurs du 19e siècle,  
présente un intérêt d'art suffisant pour en rendre désirable sa préservation

## ARRETE

**ARTICLE PREMIER** - Sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques les façades et les toitures, le hall d'entrée et la cage d'escalier du bâtiment de la Mairie de VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT (DORDOGNE), situé sur la parcelle N° 2122, d'une contenance de 21a 85ca figurant au cadastre section A et appartenant à la COMMUNE de VILLEFRANCHE DE LONCHAT, place de la Liberté, 24610 Villefranche-de-Lonchat, depuis une date antérieure à 1956, numéro Siret 21240584900010.

**Article 2** - Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département

**Article 3** - Il sera notifié au Préfet du département concerné et au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à BORDEAUX, le

10 JUIN 2002

Le Préfet de Région,

**Christian FREMONT**

Pour ampliation et par délégation  
Le Chef de Bureau



Christiane BELENFANT